

Prorata2021

Faa'a, le 16 mai 2023

Ensemble, donnons le bon cap !
Vous informer.
Vous alerter.
Vous aiguiller.

Suite à une entrevue avec l'administration, l'UNSA-ICNA a obtenu du chef SNA la modification de la note sur les récupérations exceptionnelles 2021.

Le prorata pour les agents qualifiés ZT en 2021 n'est pas calculé sur l'année mais sur la période des RO (de juin à décembre 2021).

Ainsi, un agent qualifié avant juin 2021 bénéficie de l'intégralité des 6 récupérations au titre du dépassement horaire de l'année 2021.

Si vous avez un doute pour le calcul de vos récupérations, n'hésitez pas à nous contacter.

N'hésitez pas à nous joindre localement via nttt@icna.fr

***Renforcez-nous, renforcez-vous et adhérez à
l'UNSA-ICNA directement via le site UNSA-ICNA***